

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/05/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	18

Vote
A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2021, le 27 Mai à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Mayenne s'est réuni à la Salle de l'Aquarelle, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 21/05/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/05/2021.

Présents : M. BARRÉ Olivier, Maire, Mme BOUGEANT Valérie, M. GOBBE Thierry, Mme ROBIN Elisabeth, M. BOUVIER Yann, M. BRUNET Paul, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, M. GAMBERT Éric, M. MEIGRET Julien, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme PLESSIS Clémentine, Mme DAZIN Claire, M. MORVAN Denis, M. MORIN Frédéric, Mme DUFROU Virginie

Excusés ayant donné procuration : M. SAUZEAU Dominique à Mme BOUGEANT Valérie, Mme ROUSSEAU Marlène à M. MORIN Frédéric

Excusée : Mme BOULAIN Anne

A été nommée secrétaire : Mme CLASSEAU Evelyne

2021-32 – ADMISSION EN NON-VALEUR

Madame BOUGEANT, adjointe aux finances, présente au conseil municipal le rapport suivant concernant le budget Commune :

Le comptable du Trésor nous a demandé d'inscrire en non-valeur des recettes de créances non recouvrables de 2013 à 2019, qu'il n'a pu procéder au recouvrement pour le motif suivant :

- Inférieur au seuil de poursuite
- Poursuite sans effet

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire d'admettre en non-valeur la somme de :

- o 125.42 € à l'article 6541

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADMET

En non-valeur la somme de 125,42€

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 04/06/2021
Le Maire

Olivier BARRÉ

